

Date :  
15/05/2007  
Mis à jour / août  
2013

## **Commune de Lapoutroie**

**DICRIM**

# **Document d'information communale sur les risques majeurs**



La rue du Général Dufieux après la trombe d'eau du 6 juillet 1936

## Le mot du Maire

---

Mesdames, Messieurs,  
Mes chers concitoyens,

Notre commune peut être touchée par des évènements naturels particulièrement éprouvants comme ce fut le cas lors de la tempête de décembre 1999.

Nous ne sommes pas non plus à l'abri d'un accident technologique dû au transport de matières dangereuses lié à un trafic important sur la RD 415 ou d'une catastrophe comme un incendie.

Ces évènements peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations critiques.

C'est pourquoi, la mairie a souhaité développer une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs ou technologiques auxquels notre commune pourrait être exposée, pour se préparer davantage à de tels évènements.

Elle se traduit d'abord par l'information préventive des populations et ensuite par une organisation des secours.

L'information préventive est un outil essentiel pour assurer la bonne gestion de la crise.

En effet, matérialisée par ce document d'information communale, elle vise à sensibiliser la population sur de tels risques et à prescrire des consignes de comportement dont le respect est indispensable pour favoriser l'efficacité des secours.

L'organisation planifiée des secours se caractérise par l'activation d'une cellule de crise au sein de la mairie qui réunit tous les décideurs concernés par l'évènement.

Les actions menées par la cellule de crise se focalisent sur la protection des personnes en assurant au mieux leur sécurité.

Dès lors nous nous engageons à répondre de manière opérationnelle et la plus efficace possible à chaque situation.

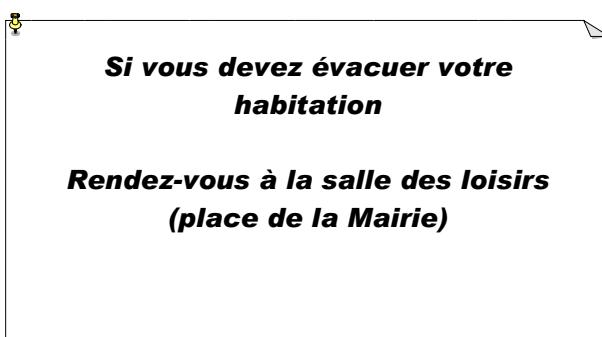
Le Maire,

Jean-Marie MULLER.

## Sommaire

---

1. Informations générales
2. Les risques naturels et technologiques concernant la Commune de Lapoutroie
  - Le risque sismique
  - Le risque inondation
  - Les mouvements de terrain
  - Le transport de matières dangereuses



## Informations générales

---

### **La prise en compte des risques**

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de Lapoutroie.

Ce document vise à sensibiliser la population sur les risques majeurs naturels ou technologiques qui pourraient affecter la commune et à prescrire des consignes de comportements dont le respect est indispensable pour favoriser l'organisation des secours.

### **La cellule municipale de crise**

La mairie a créé une cellule municipale destinée à agir et intervenir rapidement lors de la survenance d'un évènement majeur tel qu'indiqué dans le présent dossier.

Cette cellule est composée:

- Du Maire et des Adjoints
- Du Secrétaire général
- Du responsable technique
- Du chef de corps des sapeurs-pompiers

Par ailleurs, la cellule de crise aura pour mission d'assister le Maire lors de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

### **L'information préventive**

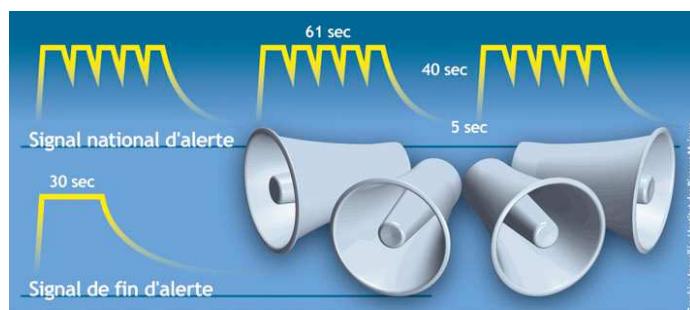
L'information se fera de la manière suivante:

- Ce document sera diffusé gratuitement dans tous les foyers
- L'affiche relative aux risques dans la Commune sera affichée dans les bâtiments communaux et transmises aux établissements recevant du public
- Le Dossier Départemental des Risques majeurs est librement consultable en mairie.

## Informations générales

### Le signal national d'alerte

En cas de phénomène naturel ou technologique majeur, la population doit être avertie par un signal d'alerte, identique pour tous les risques. Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute 41 secondes et séparées par des intervalles de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence



Le signal est diffusé par tous les moyens disponibles. Il est relayé par les sirènes des établissements industriels (lorsqu'il s'agit d'une alerte SEVESO), les dispositifs d'alarme et d'avertissement dont sont dotés les établissements recevant du public et les dispositifs d'alarme et de détection dont sont dotés les immeubles de grande hauteur.

Lorsque le signal d'alerte est diffusé, il est impératif de se confiner et de se mettre à l'écoute des radios ayant passé convention avec la préfecture du Haut-Rhin :

**France Bleu Alsace : 101.5 MHz**  
**Dreyeckland : 104.6 MHz**

ou de regarder

**FRANCE 3 Alsace**

Elles communiqueront les premières informations sur la catastrophe et les consignes à adopter.

Lorsque tout risque sera écarté pour les populations, le signal de fin d'alerte est déclenché. Ce signal consiste en une émission continue d'une durée de 30 secondes d'un son en fréquence fixe.

En cas de danger, le Maire peut faire procéder à l'évacuation de la population menacée.

## Informations générales

### Le risque majeur

Deux critères caractérisent le risque majeur:

1. Une faible fréquence
2. Une énorme gravité: nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux (humains, économiques ou environnementaux).

Sont considérés comme risques majeurs:

- Les risques naturels: inondation, mouvements de terrain, séisme...
- Les risques technologiques: industriels, nucléaire, biologique...
- Les risques de transport de matières dangereuses.

### Les risques majeurs concernant la Commune de Lapoutroie

La Commune est concernée par les risques suivants:

- Le risque sismique
- Le risque inondation
- Les mouvements de terrain
- Le transport de matières dangereuses

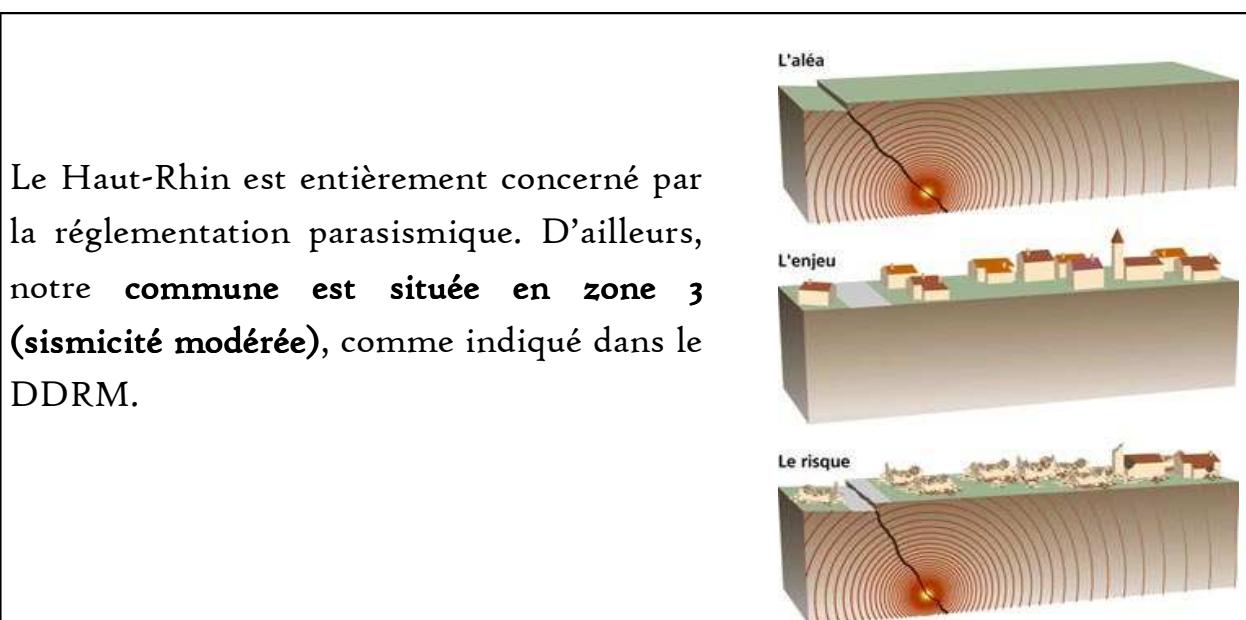
 **Que faire de façon générale, en cas d'alerte...**

-  **Abritez-vous**
-  **Respectez les consignes données par les autorités**
-  **Écoutez la radio - France Bleu Alsace (101,5 Mhz)**
-  **N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger**
-  **Ne téléphonez pas: il faut laisser les lignes libres pour les secours**
-  **Ne fumez pas (risque d'explosion)**

## Les risques majeurs

### Le risque sismique

Le zonage sismique de la France métropolitaine, fixé par décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, comprend 5 zones : 1 (sismicité très faible), 2 (sismicité faible), 3 (sismicité modérée), 4 (sismicité moyenne) et 5 (sismicité forte).



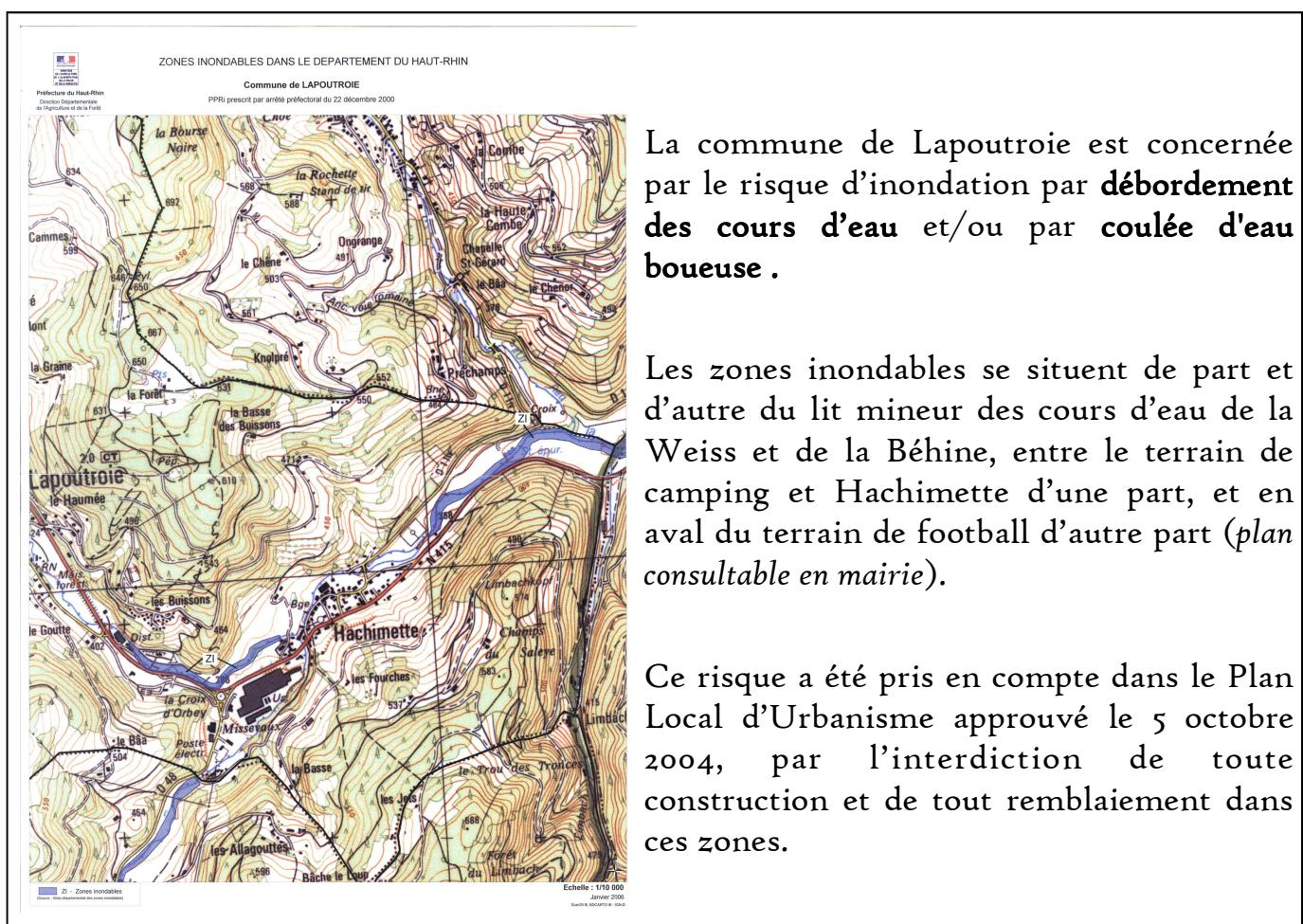
### Que faire en cas de séisme?

- ☒ **A l'intérieur:** se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- ☒ **A l'extérieur:** s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques); à défaut, s'abriter sous un porche.
- ☒ **En voiture:** s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
- ☒ **Après la 1ère secousse, se méfier des répliques** et: ne pas prendre l'ascenseur pour quitter un immeuble, vérifier l'eau, le gaz, l'électricité, prendre contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

## Les risques majeurs

### Le risque inondation

Une inondation est la submersion d'une zone, soit par débordement naturel d'un cours d'eau, soit suite à une rupture de digue, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulées boueuses).



### Que faire en cas d'inondation?

Les zones inondables de la Commune étant situées hors zone constructible et à distance de toute habitation, la principale recommandation est la suivante :

- ☒ Ne vous engagez jamais sur une aire inondée à pied ou en voiture, les obstacles ne sont pas visibles (plaques d'égout enlevées, lit de la rivière...).

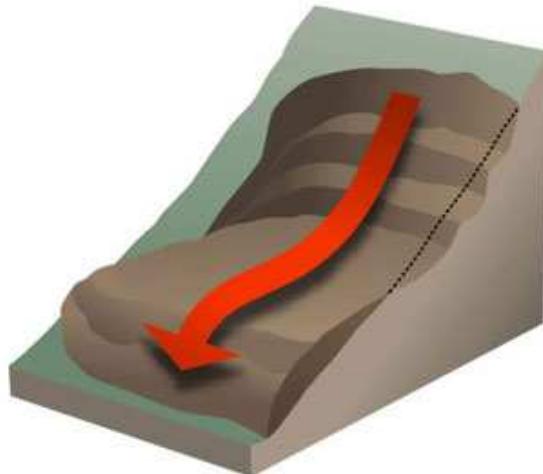
## Les risques majeurs

### Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses, résultant de la déformation, de la rupture et du déplacement du sol.

La commune de Lapoutroie est concernée par le risque « **glissements de terrains** ». Ce phénomène se caractérise par un déplacement des sols à une profondeur variable, de quelques décimètres à plusieurs mètres de profondeur.

Le dernier évènement de ce type a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle en date du 29 décembre 1999.



### Que faire en cas de mouvement de terrain?

- ☒ **Évacuez:** une évacuation latérale en recherchant les points hauts
- ☒ **N'entrez pas** dans un bâtiment endommagé
- ☒ **Ne téléphonez pas:** il faut laisser les lignes libres pour les secours
- ☒ **Ne fumez pas** (risque d'explosion)..

### Et après...

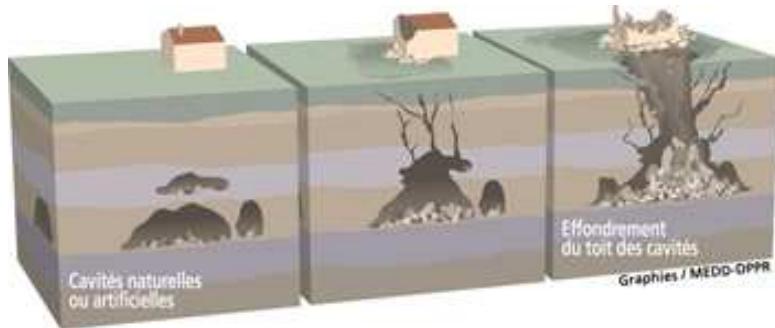
- ☒ Informez les autorités de tout danger observé
- ☒ **Évaluez les dégâts**
- ☒ **Éloignez-vous des points dangereux**

## Les risques majeurs / mouvements de terrains

### Le risque « cavités souterraines »

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle, soit par dissolution du gypse ou du calcaire, soit par érosion souterraine.

Certaines sont d'origine humaine (mines, stockages souterrains, carrières et ouvrages militaires et civils) ou liées à son activité (fuites de réseaux d'eau ou d'assainissement)



Un inventaire des cavités souterraines non minières du Haut-Rhin a été réalisé par le BRGM. Les résultats sont disponibles et diffusés sur le site internet : <http://www.cavites.fr>.

Pour notre commune, 8 ouvrages militaires (abris, blockhaus, station de pompage) ont été recensés.

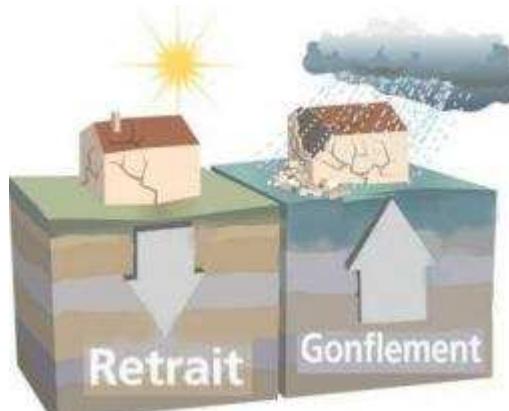
## Les risques majeurs / mouvements de terrains

### Les phénomènes de retrait-gonflement »

Le phénomène de retrait-gonflement, bien qu'il soit sans danger pour la population, engendre des désordres qui peuvent avoir des conséquences financières importantes. Cet aléa, lent et progressif, est spécifique des terrains argileux.

En période sèche, les roches argileuses se déshydratent et les terrains se tassent. Lorsqu'ils se réhydratent, les minéraux argileux contenus dans la roche gonflent et les terrains augmentent de volume. Ces variations de volume entraînent des tassements différentiels qui fissurent les bâtiments. Dans certains cas les fissurations sont telles que les bâtiments doivent être évacués et démolis.

Ce phénomène est aggravé par le couvert végétal et l'imperméabilisation des zones urbanisées



Le Haut-Rhin bénéficie d'une cartographie des zones où le phénomène est susceptible de se produire. La quasi-totalité du département est concernée avec un niveau d'aléa faible à moyen.

Cette cartographie et les préconisations pour s'en protéger sont disponibles sur le site internet : <http://www.argiles.fr>.

## Les risques majeurs

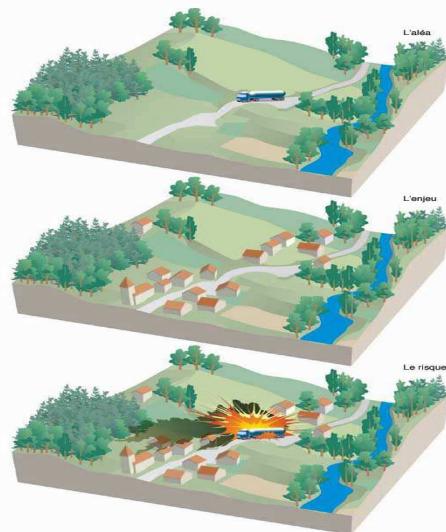
### Le risque transport de matières dangereuses (ou risque TMD)

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou canalisation, de matières dangereuses.

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin comme les carburants, le gaz ou les engrains, peuvent, en cas d'accident, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

On distingue 9 catégories de risques: **le risque d'explosivité, le risque gazeux, l'inflammabilité, la toxicité, la radioactivité, la corrosivité, le risque infectieux, le risque de brûlures.**

La commune de Lapoutroie est concernée par le risque TMD car elle est **traversée par la RD415**, route à grande circulation faisant partie de l'itinéraire Transport de matières dangereuses.



### Que faire en cas d'accident de TMD ?

- ☒ Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte en téléphonant au 18
- ☒ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez et calfeutrez portes et fenêtres, arrêtez ventilations et climatisations.
- ☒ Ne fumez pas (risque d'explosion).

## Les numéros utiles

---

- ☎ Mairie: 03 89 47 50 10
- ☎ POMPIERS: 18 ou 112
- ☎ Gendarmerie: 17
- ☎ SAMU : 15
- ☎ Centre antipoison: 03 88 37 37 37
- ☎ Météo France: 0892 68 02 68
- ☎ Dépannage EDF: 0810 333 068
- ☎ Dépannage GAZ: 0810 433 068

## Et sur internet

---

- 💻 [www.prim.net](http://www.prim.net) : portail de la prévention des risques majeurs
- 💻 [www.haut-rhin.pref.gouv.fr](http://www.haut-rhin.pref.gouv.fr) : pour consulter le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- 💻 [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr) : site du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables
- 💻 [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) : cartes de vigilance météo et bulletins de suivi en cas d'alerte orange ou rouge
- 💻 [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net) : information sur les risques toxiques de tous les produits existants



Pensez à conserver chez vous et dans un endroit accessible:

- ☒ **Une lampe torche avec piles**
- ☒ **Une radio portable avec piles**
- ☒ **De l'eau potable (en bouteilles)**
- ☒ **Vos papiers personnels**
- ☒ **Vos médicaments urgents**
- ☒ **Des couvertures**
- ☒ **Des vêtements de rechange**

**Renseignements:**

Mairie de Lapoutroie  
39, rue du Général DUFIEUX  
68650 LAPOUTROIE

Téléphone : 03.89.47.50.10.  
Télécopie : 03.89.47.24.43.  
Messagerie : mairie@lapoutroie.fr  
Site internet: www.lapoutroie.fr